

Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 36
➤ présents : 29 ➤ contre :
➤ votants : 36 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 5 juillet 2022

Séance du 11 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 11 JUILLET à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-
		BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-DE CROMBRUGGHE
		DE LOORINGHE Michel
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Étaient absents les délégués suivants : MERONI Isabelle, DOUARD Dominique, DELAY Françoise, BEREZYIAT Freddy, GAULIN Christian, PACCAUD Christine et VILARD Philippe.

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.
Madame Dominique DOUARD a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.
Madame Françoise DELAY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BUGAUD pour voter en son nom.
Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.
Monsieur Christian GAULIN a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.
Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.
Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Emily UNIA pour voter en son nom.

Madame Huguette PANCHOT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2022 aux associations.

Après avis favorable de la commission « finances », le Président propose de soutenir les associations ayant un caractère fédérateur et intercommunal, le soutien aux associations à caractère local restant du ressort des communes.

Après la réunion de la commission « sports » et validation par le Bureau, il a été acté pour les associations d'intérêt communautaire et à destination des jeunes de moins de 18 ans du territoire, une aide à l'encadrement, à hauteur de 50% des coûts salariaux plafonnés à 10 000 €.

Pour les associations qui seraient subventionnées au-delà de 23 000 €, il convient dès à présent d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

ACTE le montant des subventions tel que présenté dans le tableau ci-joint,

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu en préfecture le 04/08/2022

Affiché le 04/08/2022

ID : 001-200071371-20220711-11072022_143-DE

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir et à verser les sommes indiquées,

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

